RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02379
Numéro SIREN : 809 478 969
Nom ou dénomination : ABC CHAUSSURES

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2015 sous le numéro de dépôt 39710

1503975501

DATE DEPOT : 2015-04-30

NUMERO DE DEPOT : 2015R039710

N° GESTION : 2015B02379

N° SIREN : 809478969

DENOMINATION : ABC CHAUSSURES

ADRESSE : 58 ave de Wagram 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2015/04/30

TYPE D'ACTE : RAPPORT

NATURE D'ACTE :

PKF Ampersand

PKF

RA 30/04/15

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

30 AVR. 2015

Sous le N° : 39710

15152378

ABC CHAUSSURES

Société par actions simplifiée au capital de 50 002 €
Siège social : 58, avenue de Wagram – 75008 PARIS
RCS Paris 809 478 969

Rapport du Commissaire désigné en application de l'article L.228-39 du Code de commerce dans le cadre d'une émission d'obligations

Décision collective des Associés devant intervenir le 11 mai 2015

ABC CHAUSSURES

Société par actions simplifiée au capital de 50 002 €
Siège social : 58, avenue de Wagram – 75008 PARIS
RCS Paris 809 478 969

Rapport du Commissaire désigné en application de l'article L.228-39 du Code de commerce dans le cadre d'une émission d'obligations

Décision collective des Associés devant intervenir le 11 mai 2015

Aux Associés,

En exécution de la mission prévue par l'article L.228-39 du Code de commerce qui nous a été confiée par décision unanime des Associés de votre société, en date du 20 février 2015, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints au présent rapport.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 16 février 2015, votre société s'est vue octroyer le droit d'acquérir certains actifs de la société BATA France Distribution. Dans le but d'assurer une partie du financement de cette reprise, votre société souhaite procéder à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 9 000 000 euros.

L'état de l'actif et du passif de la société au 31 mars 2015, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par le Président. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à la collectivité des associés. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Fait à Paris, le 30 avril 2015

PKF AMPERSAND
Représentée par
Didier ARIAS
Associé

ABC CHAUSSURES

Société par actions simplifiée au capital de 50 002 euros

Siège social : 58, avenue de Wagram – 75008 PARIS

RCS Paris 809 478 969

Etat de l'actif et du passif établi à la date du 31 mars 2015

en application de l'article L.228-39 du Code de commerce

abc chaussures sas					
			31/03/2015		
	brut	depr	net		
Fonds Commercial	199 360		199 360	capital	50 002
Autres immobilisations corporelle·	72 640		72 640	résultat de la période	-1 676 005
Total Actif Immobilisé	272 000		272 000	Total capitaux propres	-1 626 003
Stocks	974 378		974 378	dettes foumisseurs & comtes rattachés	3 263 031
Comptes clients & comptes rattac	900 000		900 000	Dettes fiscales & sociales	1 549 985
Créances fiscales et sociales	160 350		160 350		
				Emprunts et dettes financiéres	4 414 726
Disponibilités	5 295 012		5 295 012		
Total Actif circulant	7 329 740	0	7 329 740	Total Dettes	9 227 743
Total Actif	7 601 740	0	7 601 740	Total Passif	7 601 740

ABC CHAUSSURES

Notes sur l'état de l'actif et du passif établi au 31 mars 2015

Les informations ci-après constituent les notes annexes à l'état de l'actif et du passif établi par la société ABC Chaussures à la date du 31 mars 2015 en application de l'article L.228-39 du Code de commerce. Tous les montants sont exprimés en euros

1- Règles et principes comptables

La société ABC Chaussures n'ayant pas encore établi de comptes, l'état de l'actif et du passif est préparé selon les méthodes d'évaluation que la société envisage de retenir pour l'établissement de ses premiers comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et de continuité de l'exploitation, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'état de l'actif et du passif.

2- Période couverte

L'état de l'actif et du passif établi à la date du 31 mars 2015 couvre la période du 9 février 2015, date d'immatriculation de la société, au 31 mars 2015.

3- Faits significatifs de la période

La société ABC Chaussures SAS créée le 9 février 2015 a débuté son activité suite au jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre du 16 février 2015 rendu dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société BATA France Distribution.

Aux termes de ce jugement, la société ABC Chaussure s'est vue attribuer :

- la reprise de 72 magasins et de l'activité internet, ainsi que la totalité des stocks, y compris ceux situés dans les 6 magasins repris par le groupe ETAM, ou ceux situés dans les 37 magasins non repris, et ceux détenus à l'entrepôt ;

- le rachat des immobilisations corporelles et incorporelles des 72 magasins comptabilisé pour sa valeur figurant dans le jugement, soit 100.000 euros ;

- le rachat des stocks dont la valeur figurant dans l'état de l'actif et du passif est de 1 345 378 euros ;

- la reprise des droits acquis des salariés repris dans le cadre du jugement depuis la date d'ouverture du redressement judiciaire estimé à 172 000 euros et qui ont fait l'objet d'une comptabilisation dans l'état de l'actif et du passif en contrepartie d'un fonds commercial.

Durant la période du 16 février, date de la reprise, au 31 mars, date d'établissement de l'état de l'actif et du passif, la société BATA France Distribution a continué durant les 15 premiers jours à supporter les coûts des opérations. Ceux-ci doivent être refacturés aux différentes sociétés qui ont repris les magasins. Une facturation nette à recevoir a été estimée et comptabilisée comprenant aussi la quote part des revenus de la période devant être transférés à ABC Chaussures.

Une avance de 2.500.000 euros a été faite par le groupe BATA en date du 18 février 2015 figure au bilan, ainsi qu'une avance en compte courant de 50.000 euros faite par M LE MENAHEZE.

Une avance de1.900.000 euros faite le 23 mars 2015 correspond à un emprunt obligataire souscrit par la société Courir .

4- Engagements

Selon le jugement du Tribunal de commerce de Nanterre du 16 février 2015, la société ABC Chaussures a consenti les engagements suivant :

- engagement de cession au profit de la société Etam Developpement des fonds de commerce des magasins du centre commercial Les 4 temps Paris La Défense et de Villeneuve d'Asq et leur mise en location gérance au profit de la société ABC Chaussures avec option d'achat ;

- nantissement des fonds de commerce des magasins de Nantes Paridis et Paris République au profit de la société Courir France ;

- engagement de procéder à la reconstitution des dépôts de garantie attachés aux contrats repris selon les conditions et obligations contractuelles ou au remboursement à la Procédure des dépôts de garantie sur lesquels la société serait substituée.

5- Evénement postérieur au 31 mars 2015

Avancée dans les opérations juridiques de nantissement et de cession de fonds de commerce, tel que décidé par le jugement du 16 février 2015.